

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22.06.2021
Nombre de membres : 43
Présents : 18 - Pouvoirs : 21
Votants : 39

Vote : 39
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 10

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30.06.2021 et publication du 30.06.2021

L'an deux mille vingt et un le 29 juin à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (18) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (21) : Mickaël ALLARD à Catherine DONNÉ, Olivier BESNARD à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, François BOUSSARD à Pierre OUVRARD, Francis BOUSSION à Pascal DUPUIS, Nicolas CHAUVIN à Pascal DUPUIS, Gwénaél DE SAGAZAN à Pascale GLOTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Christophe LIBERT, Françoise FARCY à Pascale GLOTIN, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Émile GUILLON à Ghislaine LEVIAU, Laurent HUBERT à Nadine GRELET-CERTENAIS, Yves LE BOUFFANT à Catherine DONNÉ, Guy LECLERC à Michèle BOUSSARD, Marc LESSCHAEVE à Antony ROUSSEAU, Éric MARTINEAU à Antony ROUSSEAU, Carine MÉNAGE à Patricia METERREAU, Dominique PAQUET à Ghislaine LEVIAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN, Hervé RONCIÈRE à Béatrice LATOUCHE.

Absent excusé (0) :

Absent (4) : Régis DANGREMONT, Vincent GRUAU, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), Magali PICHON.

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D01_29_06_2021 Création de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE) du PETR Pays Vallée du Loir

Vu la délibération du PETR Pays Vallée du Loir du 08 décembre 2020, approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du PETR Pays Vallée du Loir du 16 février 2021, proposant la préfiguration d'une Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes de Sud Sarthe du 18 mars 2021 validant la préfiguration d'une PTRE à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes de Loir Lucé Bercé du 25 mars 2021 validant la préfiguration d'une PTRE à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Pays fléchois du 8 avril 2021 validant la préfiguration d'une PTRE à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;

Madame Béatrice LATOUCHE, Présidente du PETR Pays Vallée du Loir présente le projet de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE) comme suit :

En cohérence avec les objectifs et ambitions en matière de transition énergétique et de développement des territoires, de lutte contre la précarité énergétique, de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre affichés dans son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), le PETR Pays Vallée du Loir souhaite procéder à la création d'une PTRE à l'échelle de son territoire.

Depuis le 16 février 2021, le PETR a travaillé à la définition d'objectifs, de moyens et de coûts en concertation avec les élus et l'ensemble des acteurs du territoire afin de proposer une maquette technique et financière à la fois réaliste et ambitieuse aux membres du comité syndical. Cette maquette propose une planification de l'action sur trois ans (2021-2024).

➤ Les objectifs prévisionnels de la PTRE.

La PTRE portée par le PETR Pays Vallée du Loir, pour le compte de ses trois communautés de communes, vise à atteindre un objectif total de 260 actes A4 (missions d'accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale) sur 3 ans soit une répartition de 87 actes par an.

Le plan d'objectifs prévisionnels est présenté en annexe 1.

➤ Le mode de fonctionnement envisagé.

Afin d'atteindre les objectifs prévisionnels affichés, il sera nécessaire de mobiliser 2 ETP. Deux modes de fonctionnement sont alors possibles, internaliser ou externaliser la gestion de la PTRE – le pilotage restant internalisé dans les deux options.

Le mode de fonctionnement envisagé est une PTRE internalisée au PETR Pays Vallée du Loir, avec un système de conventionnement auprès des partenaires du PCAET (ex : Espace Info Énergie, Chambre des Métiers, etc.) ou de structures externes.

Le tableau suivant résume le mode de fonctionnement en fonction des différents actes métiers :

	Acte A1	Acte A2	Acte A3	Acte A4	Actes A4bis et A5	Actes B	Actes C	Administratif, Com, Pilotage
PTRE internalisée	Interne + Partenariat externe	Interne + Partenariat externe	Boîte aux lettres	Interne	Boîte aux lettres	Interne	Interne + Partenariat externe	Interne

La **PTRE internalisée** présente les avantages suivants :

- ☞ une meilleure maîtrise de la gestion de l'action, une plus-value dans l'équipe de la mission énergie-climat, un ratio coûts/temps passé sur les actes métiers mieux maîtrisé.

Pour mener à bien la mission il sera nécessaire de recruter 1 ETP opérationnel de suite, de possiblement former des personnes au secrétariat téléphonique ou de conventionner avec des partenaires pour assurer une partie des actes A1, ceci afin de ne pas manquer d'appels de particuliers passés en simultané, notamment aux heures de pointe. Il est prévu que la PTRE débute au 1^{er} octobre 2021 afin de prendre le relais du PIG rénovation énergétique qui se termine en septembre 2021. Cependant cette date pourrait être reculée si le recrutement s'avère plus compliqué qu'envisagé.

- Le plan de financement prévisionnel de la PTRE.

Le plan prévisionnel de financement de la PTRE prévoit un autofinancement de l'action à hauteur de 29,5% sur 3 ans. L'autofinancement prévisionnel est de 50 534€ par an pendant trois ans.

Il est à noter que si les objectifs sont réalisés en 27 mois, le co-financement du programme SARE (collecte de CEE) sera plus conséquent* et l'autofinancement pourra alors baisser jusqu'à 20%.

*Dans ce cas les aides financières du programme SARE pourraient atteindre un total de 214 088€.

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Dépenses actes métiers	428 175	SARE	160 565
Dépenses de frais de structure et achats matériels	34 254	Région	132 858
Dépenses de gestion administrative	20 000	LEADER	67 403
Dépenses liées aux frais de communication	30 000	Autofinancement	151 603
TOTAL	512 429	TOTAL	512 429
Total par an	≈ 170 809	Total par an	≈ 170 809

- Les financements mobilisables.

Les actes métiers de la PTRE sont financés par le programme SARE (collecte de CEE – programme d'Etat) à hauteur de 50% d'ici décembre 2023 et par la Région à hauteur d'environ 25% sur une durée de 3 ans, à compter de la signature de la convention.

Les autres dépenses liées au fonctionnement de la PTRE pourront être financées à 80% par le programme européen LEADER, dont la fiche n°6 est dédiée à l'accompagnement financier des actions du PCAET.

➤ Rappel du calendrier prévisionnel de déploiement de la PTRE.

- Comité syndical du 16 février 2021 : délibération en vue de la préfiguration d'une PTRE à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;
- Mars-avril 2021 : délibération des 3 EPCI sur le portage de l'action par le PETR ;
- Bureau syndical du 9 juin 2021 : validation de la maquette technique et financière de la PTRE à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;
- Comité syndical du 29 juin 2021 : délibération de création de la PTRE à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;
- Juillet 2021 : dépôt du dossier auprès de la Région ;
- 1^{er} octobre 2021 : création de la PTRE.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de :

- valider la création et le déploiement d'une PTRE à l'échelle du territoire du PETR Pays Vallée du Loir selon les modalités techniques et financières proposées,
- autoriser la Présidente, sous réserve de la validation par la Région des Pays de la Loire, du niveau des aides financières estimées dans le présent rapport, à signer la convention financière correspondante avec la Région ;
- autoriser la Présidente à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote des 39 membres présents ou représentés - 29 POUR et 10 ABSTENTION :

- valide la création et le déploiement d'une PTRE à l'échelle du territoire du PETR Pays Vallée du Loir telle que présentée ci-dessus et en annexe 1,
- autorise Mme la Présidente, sous réserve de la validation par la Région des Pays de la Loire, du niveau des aides financières estimées dans le présent rapport, à signer la convention financière correspondante avec la Région ;

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche





Annexe 1 du conducteur du Comité syndical du 29 juin 2021 – D01_29_06_2021

OBJECTIFS PRÉVISIONNELS DE LA PTRE

Missions du porteur territorial			Actes	Objectifs de réalisation en nombre d'actes sur 3 ans	Année 1	Année 2	Année 3
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	A1	Information de premier niveau (information générique)	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	2 026	675	675	675
	A2	Conseil personnalisé aux ménages	Nombre de ménages ou syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	1 013	338	338	338
	A3	Réalisation d'audits énergétiques	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'un audit	76	25	25	25
			Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'un audit	3	1	1	1
	A4	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	260	87	87	87
			Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	6	2	2	2
	A4 bis	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	7	2	2	2

			Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	2	1	1	1
	A5	Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'une assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	7	2	2	2
			Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'une assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	2	1	1	1
Dynamique de la rénovation	C1	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages					
	C2	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé					
	C3	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux					
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	B1	Information de premier niveau (information générique)	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	70	23	23	23
	B2	Conseil aux entreprises	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	20	7	7	7
Animation/portage du programme	D	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif					

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22.06.2021
Nombre de membres : 43
Présents : 18 - Pouvoirs : 21
Votants : 39

Vote : 39
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 10

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30.06.2021 et publication du 30.06.2021

L'an deux mille vingt et un le 29 juin à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (18) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galienne COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (21) : Mickaël ALLARD à Catherine DONNÉ, Olivier BESNARD à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, François BOUSSARD à Pierre OUVRARD, Francis BOUSSION à Pascal DUPUIS, Nicolas CHAUVIN à Pascal DUPUIS, Gwénaél DE SAGAZAN à Pascale GLOTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Christophe LIBERT, Françoise FARCY à Pascale GLOTIN, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Émile GUILLON à Ghislaine LEVIAU, Laurent HUBERT à Nadine GRELET-CERTENAIS, Yves LE BOUFFANT à Catherine DONNÉ, Guy LECLERC à Michèle BOUSSARD, Marc LESSCHAEVE à Antony ROUSSEAU, Éric MARTINEAU à Antony ROUSSEAU, Carine MÉNAGE à Patricia METERREAU, Dominique PAQUET à Ghislaine LEVIAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN, Hervé RONCIÈRE à Béatrice LATOUCHE.

Absent excusé (0) :

Absent (4) : Régis DANGREMONT, Vincent GRUAU, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), Magali PICHON.

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D02_29_06_2021 Création d'un poste non permanent pour assurer le pilotage et le déploiement de la PTRE

Au regard de ce qui a été exposé dans le cadre de la création de la PTRE à l'échelle de la Vallée du Loir (Cf. *délibération D01 du 29 juin 2021*) et pour assurer son pilotage et son déploiement de façon internalisée, il est nécessaire de procéder au recrutement d'une tierce personne.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3 II,

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le plan de financement de l'opération PTRE exposé,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant nécessaire de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet (en application de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26.01.1984)

Considérant la durée du contrat de projet égale à 24 mois (à compter du début de la mission),

Considérant le niveau de recrutement relevant de la catégorie hiérarchique A,

Considérant la mission qui allie technique et administratif,

Considérant qu'il s'agit d'un poste à temps plein,

Considérant que le niveau de rémunération sera calculé en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du PETR Pays Vallée du Loir,

Mme la Présidente sollicite auprès des membres du Comité syndical présents ou représentés leur accord pour la création d'un poste non permanent permettant l'accueil d'un chargé de mission (gestion d'un projet) qui aura en charge le pilotage et le déploiement de la PTRE à l'échelle de la Vallée du Loir, afin de mener à bien les missions présentées ci-dessus.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote des 39 membres présents ou représentés - 29 POUR et 10 ABSTENTION :

- approuve la création d'un poste non permanent permettant le pilotage et le déploiement en interne de la PTRE de la Vallée du Loir.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures.

La Présidente

Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22.06.2021
Nombre de membres : 43
Présents : 18 - Pouvoirs : 21
Votants : 39

Vote : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30.06.2021 et publication du 30.06.2021

L'an deux mille vingt et un le 29 juin à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (18) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galienne COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (21) : Mickaël ALLARD à Catherine DONNÉ, Olivier BESNARD à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, François BOUSSARD à Pierre OUVRARD, Francis BOUSSION à Pascal DUPUIS, Nicolas CHAUVIN à Pascal DUPUIS, Gwénaél DE SAGAZAN à Pascale GLOTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Christophe LIBERT, Françoise FARCY à Pascale GLOTIN, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Émile GUILLON à Ghislaine LEVIAU, Laurent HUBERT à Nadine GRELET-CERTENAIS, Yves LE BOUFFANT à Catherine DONNÉ, Guy LECLERC à Michèle BOUSSARD, Marc LESSCHAEVE à Antony ROUSSEAU, Éric MARTINEAU à Antony ROUSSEAU, Carine MÉNAGE à Patricia METERREAU, Dominique PAQUET à Ghislaine LEVIAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN, Hervé RONCIÈRE à Béatrice LATOUCHE.

Absent excusé (0) :

Absent (4) : Régis DANGREMONT, Vincent GRUAU, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), Magali PICHON.

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D03_29_06_2021 Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt MERISIER du programme ACTEE 2

L'appel à manifestation d'intérêt MERISIER (Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter) à destination principale des bâtiments scolaires primaires couvre des dépenses allant jusqu'au 30 septembre 2023 et dont les actions devront à minima déjà être engagées ou réalisées pour obtenir le versement des fonds.

Cette nouvelle candidature a été l'occasion de travailler conjointement avec le Pays Vallée de la Sarthe afin de mettre en œuvre un véritable projet commun. Le PETR Pays Vallée du Loir est le coordinateur du groupement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Rôle du membre	Coordonnateur	Porteur de projet 2
Nom	PETR Pays Vallée du Loir	Pays Vallée de la Sarthe
Lot 1 - Ressources humaines - économies de flux		
Coût global €	0	80 000
Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 1 (max 50%)	0	40 000
Montant total du projet pour le groupement - Lot 1 (€)	80 000	
Montant total d'aide sollicitée pour le groupement- Lot 1 (€)	40 000	
	PETR Pays Vallée du Loir	Pays Vallée de la Sarthe
Lot 2 - Outil de mesure et suivi de consommation énergétique		
Coût global par membre - Lot 2 (€)	30 000	35 000
Aide sollicitée ACTEE2 par membre - Lot 2 (€)	15 000	17 500
Montant total du projet pour le groupement - Lot 2 (€)	65 000	
Montant total d'aide sollicitée pour le groupement - Lot 2 (€)	32 500	
	PETR Pays Vallée du Loir	Pays Vallée de la Sarthe
Lot 3 - Etudes Techniques		
Coût global (€)	57 000	60 000
Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 3 (max 50%)	28 500	30 000
Montant total du projet pour le groupement - Lot 3 (€)	117 000	
Montant total d'aide sollicitée pour le groupement - Lot 3 (€)	58 500	
	PETR Pays Vallée du Loir	Pays Vallée de la Sarthe
Lot 4 - Maitrise d'œuvre		
Coût global estimé (€) - Lot 4	30% du lot 3	30% du lot 3
Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Lot 4	17 100	18 000
Montant total du projet pour le groupement - Lot 4 (€)	35 100	
Montant total d'aide sollicitée pour le groupement - Lot 4 (€)	35 100	
Total	297 100	166 100

Sous réserve de validation de la candidature groupée PETR Pays Vallée du Loir / Pays Vallée de la Sarthe, il est proposé aux membres du Comité syndical de :

- acter la candidature du PETR Pays Vallée du Loir à l'AMI MERISIER
- valider l'engagement et la participation du PETR Pays Vallée du Loir dans le Programme ACTEE en tant que coordinateur du groupement lauréat ;
- valider le plan prévisionnel de financement ;
- autoriser Mme la Présidente à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- acte la candidature du PETR Pays Vallée du Loir à l'AMI MERISIER
- valide l'engagement et la participation du PETR Pays Vallée du Loir dans le Programme ACTEE en tant que coordinateur du groupement lauréat ;
- valide le plan prévisionnel de financement.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22.06.2021
Nombre de membres : 43
Présents : 18 - Pouvoirs : 21
Votants : 39

Vote : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30.06.2021 et publication du 30.06.2021

L'an deux mille vingt et un le 29 juin à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (18) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galienne COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (21) : Mickaël ALLARD à Catherine DONNÉ, Olivier BESNARD à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, François BOUSSARD à Pierre OUVRARD, Francis BOUSSION à Pascal DUPUIS, Nicolas CHAUVIN à Pascal DUPUIS, Gwénaél DE SAGAZAN à Pascale GLOTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Christophe LIBERT, Françoise FARCY à Pascale GLOTIN, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Émile GUILLON à Ghislaine LEVIAU, Laurent HUBERT à Nadine GRELET-CERTENAIS, Yves LE BOUFFANT à Catherine DONNÉ, Guy LECLERC à Michèle BOUSSARD, Marc LESSCHAEVE à Antony ROUSSEAU, Éric MARTINEAU à Antony ROUSSEAU, Carine MÉNAGE à Patricia METERREAU, Dominique PAQUET à Ghislaine LEVIAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN, Hervé RONCIÈRE à Béatrice LATOUCHE.

Absent excusé (0) :

Absent (4) : Régis DANGREMONT, Vincent GRUAU, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), Magali PICHON.

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D04_29_06_2021 Tarifs PAH interventions auprès des scolaires

Les tarifs du service éducatif sont les mêmes depuis plusieurs années.

Le tarif des prestations est, sauf atelier particulier, de 2 € par enfant pour 2 heures de visite avec un minimum demandé de 40 € par classe. Un supplément de 2 € peut être demandé pour certains ateliers. Ce tarif comprend la mise à disposition d'un personnel qualifié et du matériel pédagogique approprié à l'activité choisie ; il n'inclut pas les assurances et les frais de transport.

Cette année, le département de la Sarthe a proposé au PAH d'assurer les visites et les ateliers sur le site archéologique d'Aubigné-Racan dont il est propriétaire et qui étaient assurés jusqu'à présent par l'association du CAPRA. L'animation de ce site est une mission supplémentaire pour l'équipe du PAH.

Il a été demandé au CD72 un soutien financier pour assurer ce service ; à ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

Même si le Pays n'a pas vocation à être rentable, il doit cependant disposer d'un budget équilibré. L'intervention d'un guide-conférencier coûtant au PETR 65 €, il est proposé d'appliquer un forfait de 70 €/classe/intervention et un forfait de 200 € pour un cycle long. Quand il s'agit de la taille de pierre, 2 € supplémentaires/enfant seront demandés, afin de pallier le coût de l'achat de la matière 1^{ère}.

Mme la Présidente soumet ces nouveaux tarifs à l'aval des membres du Comité syndical.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve ces nouveaux tarifs du service éducatif du PAH auprès du public scolaire.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

